



Association neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2000 Neuchâtel

Tél 032 853 44 55

E-mail: anf@football.ch

Commission Football Senior

DIRECTIVES CHAMPIONNAT NEUCHATELOIS SENIOR +30ans SAISON 2020-2021

Art.1 L'Association Neuchâteloise de football (ANF) peut organiser, en complément à la Coupe Neuchâteloise Senior+30 (C.NE+30), un championnat officiel appelé « Championnat neuchâtelois seniors +30ans » (ci-après : CH.NE+30).

Art.2 Ce championnat est réservé aux clubs qui inscrivent une équipe senior +30ans lors de l'ouverture des inscriptions en début de saison pour le CH.NE+30.

Art.3 Le règlement de jeu de l'ASF est applicable à le CH.NE+30 pour autant que la présente directive n'en dispose pas autrement.

La durée des matches est de deux fois quarante minutes.

Art.4 Sont qualifiés pour prendre part aux matches du CH.NE+30, les joueurs qui ont au minimum 30 ans révolus et qui disposent d'une licence/passeport au sein du Club.

Art.5 Le format de la CH.NE+30 s'organise en deux phases :

- 1) Phase de Championnat
- 2) Phase Playoff

1) Chaque équipe dispute un match aller-retour contre chaque équipe de son groupe. Une victoire rapporte 3 points, un égalité 1 point et une défaite 0 point. Les 4 premières équipes se qualifient pour la phase des playoffs.

En cas d'égalité dans un groupe car des équipes ont le même nombre de points, c'est le classement fair-play qui départage dans un premier temps, la différence de buts dans un deuxième temps, la confrontation directe dans un troisième temps et finalement un tirage au sort en ultime recours pour départager les équipes à égalité de points.

2) Le 1^{er} du championnat joue sa demi-finale de playoff contre le 4^{ème} du championnat et le 2^{ème} du championnat joue sa demi-finale contre le 3^{ème} du championnat.

Les équipes victorieuses des demi-finales disputent une grande finale dont le vainqueur obtient le titre de « Champion du Championnat Neuchâtelois Senior +30ans » et se qualifie pour le 1^{er} tour de la « Coupe Suisse Senior +30ans ».

Art 6. Jusqu'aux demi-finales des playoffs incluses, les matches du CH.NE+30 sont organisés aux frais, risques et bénéfices éventuels du club recevant.

L'équipe visiteuse supporte la moitié de l'indemnité de l'arbitre (50.-CHF club visiteur et 50.-CHF club recevant = 100.-CHF) ainsi que ses frais de déplacement.

Art.7 La finale est organisée par l'ANF.

Art.8 Le Comité central de l'ANF tranche définitivement et souverainement tous les cas et toutes les questions non prévues dans la présente directive.

Entrée en vigueur : 01.08.2020

***ANF Comité Central
Neuchâtel, Août 2020***